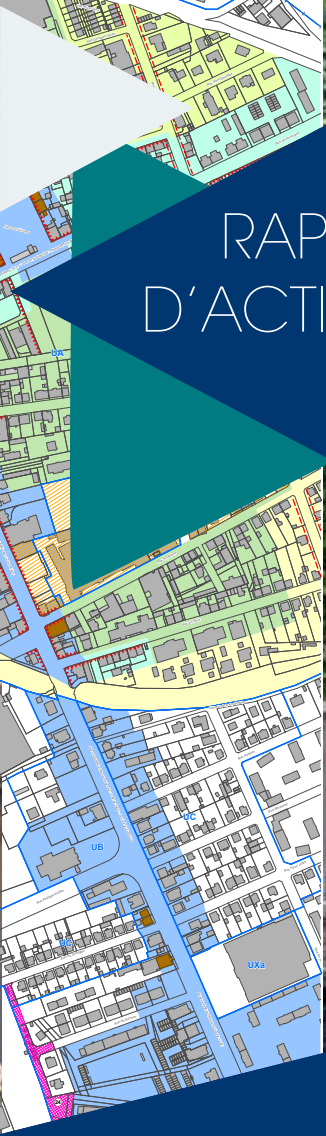


RAPPORT
D'ACTIVITÉS
2019



SOMMAIRE

04 | Temps forts 2019

17 | Appui au conseil

24 | Gestion administrative
& financière

05 | L'ATD68 en action

18 | Au service de l'adhérent
Chiffres clés

26 | J'adauhr &
Bienvenue a Baur

06 | Conseils et assistance
aux collectivités rurales

20 | L'ATD68 en 2019
Le conseil d'administration

27 | Et pourquoi pas...

10 | Études d'assistance à
maîtrise d'ouvrage – AMO

22 | Ressources humaines
& trombinoscope

12 | Études d'urbanisme





LA PRÉSIDENTE du Conseil Départemental 68



UNE CULTURE PARTAGÉE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Au cœur de l'Europe, mais plus encore du fossé rhénan, le Haut-Rhin partage avec ses voisins allemands et suisses une communauté de destin forgée autour d'une même histoire, d'une même culture.

Cette terre de rencontres et d'échanges, parfois de conflits, a développé des formes urbaines, architecturales et paysagères riches et complexes associant une forte densité de population et un développement économique soutenu, tout en préservant nos ressources agricoles et environnementales.

La prise en compte de la fragilité de notre environnement et les épisodes climatiques extrêmes vécus ces dernières années, confortent encore ce modèle rhénan qui a prouvé sa pertinence et sa résilience au cours des siècles derniers. Il faut cependant demeurer attentif à ce monde qui change et trouver ensemble des réponses innovantes adaptées à notre territoire, en valorisant la solidarité et la créativité d'une des régions les plus dynamiques de l'Europe.

Brigitte KLINKERT

*Ministre Déléguée auprès
de la Ministre du Travail,
de l'Emploi et de l'Insertion
Septembre 2020*



LE PRÉSIDENT DE L'ADAUHR-ATD68

Vice-président
du Conseil Départemental 68



NE PAS SE LAISSER GAGNER PAR LE FATALISME !

Comment ne pas parler en introduction du rapport d'activités de l'année passée, de la crise que nous traversons ? Partie d'une épidémie planétaire, nous sommes désormais frappés par une crise économique que certains prédisent déjà comme sans précédent.

Je me refuse à un tel fatalisme ! Je vois au contraire, au détour de la crise, la force et l'énergie de nos territoires, de nos collectivités et de nos entreprises. La pire des attitudes serait de nous replier sur nous-mêmes et de rester spectateurs vis-à-vis des bouleversements que nous avons traversés et face à ce qui se présente encore devant nous.

Les Très Petites Entreprises (TPE) et les Petites et Moyennes Entreprises (PME) œuvrant dans le domaine des Travaux Publics dépendent fortement de la commande publique. Ce sont ainsi 50% à 90% de leur chiffre d'affaires qui reposent sur les projets des collectivités, comme le rappelle Bruno Cavagné, le Président de la Fédération Nationale des Travaux Publics. Face à cette réalité, nous comprenons la nécessité de continuer à équiper nos collectivités et à développer de nouveaux projets.

92 MILLIONS D'INVESTISSEMENTS ACCOMPAGNÉS PAR L'ADAUHR EN 2019

L'Adauhr a ainsi accompagné en 2019 les collectivités dans la concrétisation d'investissements représentant quasiment 92 millions d'euros, preuve s'il en faut de l'importance de notre présence dans les territoires et du dynamisme de notre département.

La période électorale d'abord, la crise ensuite, ont évidemment ébranlé cette dynamique. Il faut maintenant que nous nous mobilisions tous, sans état d'âme, pour relancer la machine et ne jamais oublier que les projets d'aujourd'hui sont les emplois de demain !

Michel HABIG

Septembre 2020



TEMPS FORTS 2019

23
janvier

Pose de la 1^{ère} pierre
Médiathèque-Ecole à Ensisheim



25
mai

Inauguration de l'EHPAD
la Roselière à Kunheim



22
juin

Inauguration de la
salle Joséphine à
Aspach-Le-Bas



22
juin

Inauguration de l'extension du
parking à Eguisheim



22
juin

Inauguration de la salle
de sports de Bantzenheim



Inauguration du Pôle culturel
et touristique du château
de la Neuenbourg à
Guebwiller

21
sept



Pose de la 1^{ère} pierre Ecole
et CPI intercommunaux
de Ranspach-le-Bas et
Michelbach-le-Bas (RAMI)

28
sept



11
nov

Inauguration de la place
de l'église à Ruelisheim





L'ATD 68 EN ACTION



▶ CONSEILS & ASSISTANCE AUX COLLECTIVITÉS RURALES



Patrimoine bâti

L'Adauhr-ATD68 a pour objet d'assister et de conseiller, en matière administrative et technique, les communes rurales du Haut-Rhin dans les domaines juridiques de l'urbanisme, des constructions et aménagements publics, du patrimoine bâti, de l'aménagement du territoire et de l'intercommunalité.

PAGE
6

CD 68 - DIRECTION DE L'ÉDUCATION DE LA CULTURE ET DES SPORTS (DECS)

Mise en valeur des ruines de châteaux-forts

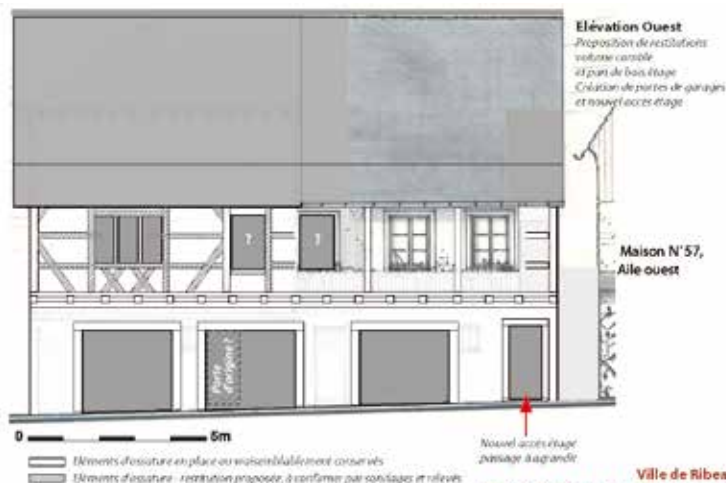
L'Adauhr intervient de longue date pour le CD 68 dans le domaine des ruines de châteaux-forts, avec notamment deux études sur les risques, à la fois pour la conservation des ruines et pour la sécurité du public. En juillet 2019, l'Agence a participé à une réflexion entreprise par la DECS sur les possibilités de mise en valeur des ruines, au travers de l'événementiel, qui pourrait comprendre des campagnes d'éclairage saisonnières de certains sites visibles de la plaine. Un tableau de synthèse a permis de renseigner des critères axés sur les possibilités, pour chaque site, de développer de l'événementiel.

En octobre 2020, l'Agence a produit, dans la poursuite de la même démarche, une approche comparative de différentes ruines dans le Bade-Wurtemberg (9 sites) et en Suisse proche (13 sites). Les sites ont été retenus sur des caractéristiques analogues à celles des Vosges alsaciennes : état de ruines mais vestiges significatifs voire importants, et visitables. Cette approche rend compte de situations très contrastées en matière de propriété, d'usages et d'interventions.

Retrouvez nos études
Conseils 2019 ici :



www.adauhr.fr/doc/ra2019/conseil2019.pdf



Ville de Ribeaupillé
Maison N° 63, rue des Juifs (ancienne MJC)

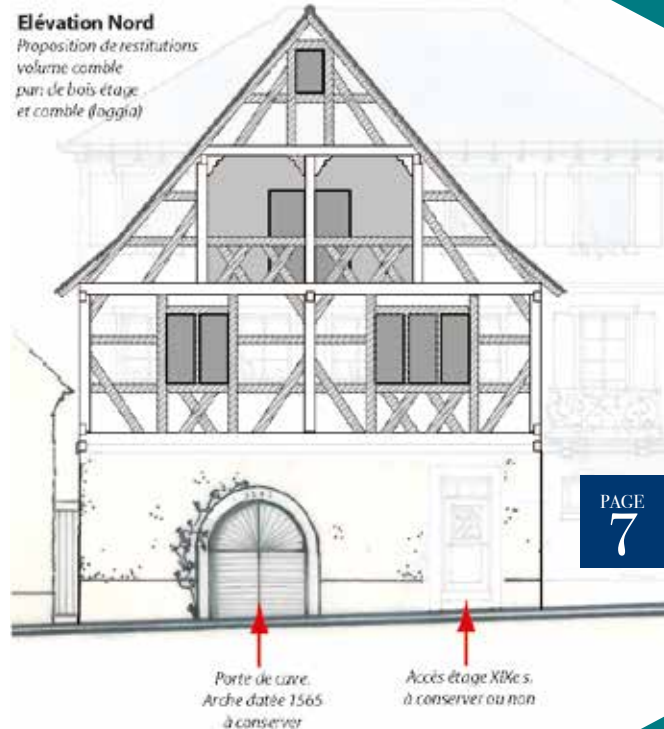
Restitution du volume ancien
Création de garages
Echelle approximative 1 / 100e
d'après volume C. Hélinmans, architecte, 1961

VILLE DE RIBEAUVILLÉ

Maison N°63, rue des Juifs

Dans le cadre d'une réflexion d'ensemble sur l'aménagement des abords de l'Hôtel de Ville visant l'approche architecturale et patrimoniale pour des bâtiments anciens dans le noyau médiéval historique, il a été procédé à une comparaison entre les états cadastraux de 1829 (cadastre dit « napoléonien ») et actuels. Au final, il a été décidé de se focaliser sur le n°63 rue des Juifs : l'immeuble dit « Ancienne MJC ». Il s'agit d'un bâtiment composite, avec des élévations enduites, d'allure néoclassique et des parties postérieures d'allure plus ancienne.

La visite, complétée par la connaissance des services municipaux, a permis d'établir que dans l'enveloppe actuelle se cachaient les restes d'états bien plus anciens, suffisamment significatifs pour permettre d'établir une hypothèse de reconstitution du volume et des élévations du bâtiment au XVIe ou au XVIIe s., avec un balcon ou loggia dans le pignon.



Expertise juridique

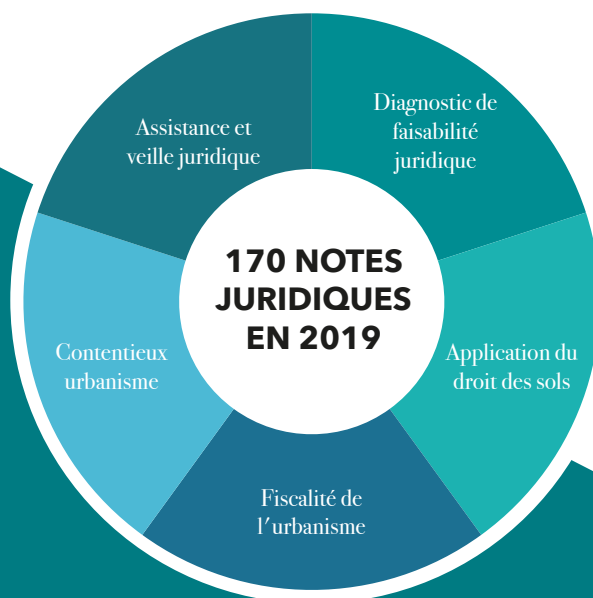
En 2019, le service s'est attelé aux différentes thématiques ci-dessous et a donné ses conseils sous forme de renseignements téléphoniques, de réponses par mail, et de notes juridiques rédigées pour les cas les plus complexes.

RÉDACTION DE NOTES JURIDIQUES

Pas moins de 170 notes juridiques ont été rédigées par le service, portant sur :

- > **Des diagnostics de faisabilité juridique de projets d'aménagement et d'urbanisme** souvent associés à l'analyse des règles d'urbanisme de la commune d'implantation et à la définition de la procédure d'évolution du PLU à mettre en place (modification, déclaration de projets, révision).
- > **Le conseil en matière d'application du droit des sols** sous forme d'expertise en matière d'autorisation d'urbanisme, d'application et d'interprétation des dispositions des PLU aux projets de construction, de rédaction d'actes, et de conseils connexes sur la réalisation et le suivi desdites autorisations.

- > **Le conseil juridique en matière de fiscalité de l'urbanisme** avec mise en place d'un régime juridique de participations des constructeurs (type taxe d'aménagement au taux majoré, projet urbain partenarial...).
- > **L'assistance juridique en matière de contentieux de l'urbanisme** notamment le suivi des recours gracieux contre les PLU ainsi que la rédaction d'argumentaires juridiques pour la mise au point par la collectivité de son mémoire en défense, lorsque la juridiction administrative est saisie, ainsi que l'analyse des conséquences juridiques des décisions de justice une fois celles-ci rendues.
- > **L'assistance et la veille juridique en matière de droit de l'urbanisme ou en lien avec l'urbanisme et l'aménagement du territoire** : conseil en matière d'institution du droit de préemption urbain, d'exercice et de suivi de recours, les questions de domanialité publique et de voirie communale, les procédures relatives aux chemins ruraux, etc.





CONSEIL JURIDIQUE AUX COMMUNES

Le service intervient souvent pour répondre, soit à un besoin urgent de conseil lorsque le respect d'un délai administratif nécessite un traitement rapide (c'est le cas par exemple des préemptions), soit en réponse à un « appel au secours » d'une commune...

À titre d'exemple, on citera les interventions suivantes :

- > **Transfert dans le domaine public d'équipements communs de lotissement** : définir qui doit financer l'entretien des VRD récupérés, leur renforcement ou leur extension dès lors que ces équipements ont été insuffisamment dimensionnés.
- > **Financement d'une chambre de tirage (télécommunications) supplémentaire** : les équipements du lotissement d'une commune étant sous-dimensionnés en raison de la subdivision de lots : il était question de définir la répartition des dépenses liées à la rétrocession dans le domaine public de tous les équipements communs du lotissement, sans distinction entre eux. Outre la rédaction de notes juridiques, l'Adauhr a assisté la collectivité dans ses échanges (mails, réunions en mairie) avec le lotisseur, le constructeur concerné et la société concessionnaire.
- > **Constitution de dossier et procédure de transfert d'office dans le domaine public de voies ouvertes à la circulation publique** : la constitution du dossier et l'engagement de la procédure interviennent souvent après de nombreux échanges en mairie avec les propriétaires concernés, la rédaction de notes sur les aspects de procédure et de justification, la préparation de délibérations...

NOUVEAU

Le nouveau code de la commande publique est entré en vigueur le 1^{er} avril 2019

La loi n°2016-1691 du 9 décembre 2016, dite loi « Sapin 2 », avait en effet habilité le gouvernement à établir par voie d'ordonnance un nouveau code de la commande publique (article 38), qui devait voir le jour avant la fin 2018. Une consultation publique sur le projet de texte avait été lancée du 23 avril au 29 mai 2018, par la direction des affaires juridiques de Bercy. La publication du code de la commande publique à compter du 1^{er} avril 2019 est l'aboutissement d'un chantier de près de deux ans. Il regroupe **1 747 articles** et comprend **toutes les règles relatives aux différents types de contrats de la commande publique (marchés publics et contrats de concessions)**.



▶ ÉTUDES D'ASSISTANCE À MAÎTRISE D'OUVRAGE - AMO



La réalisation et la gestion d'équipements et d'aménagements publics constituent un maillon essentiel des politiques locales : l'Assistant à Maître d'Ouvrage éclaire le chemin au travers de contraintes et réglementations toujours plus nombreuses, afin de maîtriser les enjeux architecturaux et financiers de projets structurants, d'aménagements stratégiques, ou de réhabilitations patrimoniales.

> **Notre objectif est d'aider les collectivités à concevoir et produire des espaces et des équipements publics de qualité, porteurs d'identité et de créativité.**

COMMUNE D'ORBÈY

Projet d'extensions du Musée-Mémorial du Linge

Contexte :

Le bâtiment du Musée-Mémorial du Linge, sur les crêtes à près de 1 000 m d'altitude, a été réalisé en tranches successives entre 1979 et 2014. Complétant les vestiges remis en valeur du champ de bataille, il commémore les très durs combats qui se sont déroulés entre Français et Allemands, particulièrement en 1915, sur ce site aujourd'hui classé Monument Historique (particularité des champs de bataille de 1914-18).

Autre particularité du site du Linge : le bâtiment et l'extension envisagée sont propriété de la commune, alors que le terrain d'assiette, objet du classement, appartient à l'État.

Exploité en bénévolat par une association, le Musée-Mémorial connaît une belle fréquentation de l'ordre de 50 000 visiteurs par saison (avril-novembre).

MISSION DE L'ADAUHR :

Entreprise au cours de l'automne, la mission a porté sur 3 axes :

- > Programmer une extension : nouvel espace d'accueil plus fonctionnel, avec une véritable boutique.
- > Consulter les maîtres d'oeuvre (novembre-décembre) sous forme de marché à procédure adaptée, avec remise d'esquisse et audition (la maîtrise d'ouvrage souhaitait faire son choix parmi 3 propositions graphiques).
- > Finaliser l'AVP, soumise à l'avis de la CRMH au titre du contrôle scientifique et technique en raison du régime auquel est soumis le terrain d'assiette : en cours.

TEMPS FORTS

JUILLET 2019

Visite de sensibilisation des élus aux opérations de quartier/habitat à Rosheim-SCOT MVR

L'Adauhr est régulièrement amenée à organiser des visites d'aménagement et/ou de constructions publiques destinées à enrichir et illustrer les réflexions des élus en amont de nouvelles études : ces visites sont calibrées « sur mesure », en fonction des besoins, et permettent l'échange avec des élus ayant une expérience, une référence, une réalisation porteuse d'intérêt.



Retrouvez nos études AMO 2019 ici :



VILLE DE ROUFFACH

Projet de restauration de l'Eglise Notre-Dame, classée Monument Historique

Contexte :

Sur un tel édifice à haute valeur patrimoniale, les études nécessitent :

- > L'implication des services de l'État compétents en la matière, au titre du contrôle scientifique et technique - sur ce projet, la Conservation Régionale des Monuments Historiques (CRMH).
- > Le recours à des architectes devant posséder des qualifications particulières (architectes en chef des monuments historiques, architectes du patrimoine) pour assurer des missions de maîtrise d'œuvre (admis à participer aux mises en concurrence).

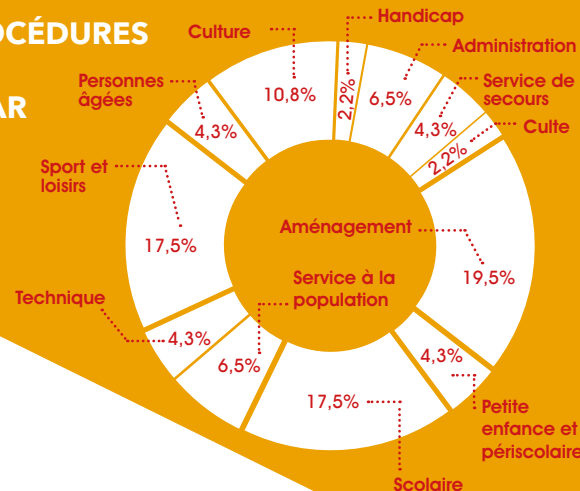


Pour tenir compte de ces particularités, la CRMH avait recommandé le recours à un accord-cadre limité à une durée de 4 ans maximum.

MISSION DE L'ADAUHR :

- > Organiser la consultation pour l'étude de diagnostic et d'évaluation du projet de restauration, afin de désigner le titulaire de l'accord-cadre. L'étude réalisée par le titulaire a proposé une répartition des travaux en 8 tranches opérationnelles, pour un montant total de 7 millions HT.
- > Passer le second marché subséquent au même titulaire pour la maîtrise d'œuvre d'une première phase de travaux au 1^{er} trimestre 2019.
- > Attribuer les marchés de maîtrise d'œuvre des 6 tranches suivantes en recourant à la « procédure avec négociation », telle que définie par le Code de la Commande Publique de 2019.

RÉPARTITION DES PROCÉDURES DE SÉLECTION DE MAÎTRISE D'ŒUVRE PAR TYPE D'OUVRAGE



LES SPÉCIFICITÉS DE LA DÉMARCHÉ D'AMO SONT STRUCTURÉES AUTOUR DE RÉSULTATS À ATTEINDRE :

Définition des enjeux



- > Enjeux et opportunités du projet
- > Composantes techniques, spatiales, fonctionnelles...
- > Contraintes réglementaires

Qualité de la démarche objectifs formulés



- > Méthodologie, organisation des moyens
- > Audit et enquêtes auprès des usagers et des citoyens
- > Écoute, observation, concertation, assistance
- > Stratégie de développement durable
- > Visites de réalisations et installations similaires

Analyse et pilotage



- > Étude des besoins, faisabilité
- > Scénarii et variantes
- > Pédagogie et fonctionnalités
- > Analyse comparée multicritères
- > Aide à la décision

Maîtrise des propositions



- > Adaptation des scénarii aux besoins
- > Coûts d'investissement, coût global
- > Phasage et organisation chronologique du projet
- > Montage d'opérations adapté au projet
- > Économie environnementale

Accompagnement adapté et sécurisé



- > Mise en place et suivi de procédures
- > Maîtrise des budgets prévisionnels,
- > Financements et subventions

ÉTUDES D'URBANISME



Le métier de l'Urbanisme, en particulier dans sa dimension réglementaire, doit aider les collectivités via leurs PLU et PLUi à mettre le droit au service du projet et sécuriser la concrétisation des idées sur le moyen et le long terme.

La stratégie et la prospective territoriale ont pour but de forger des regards et des analyses anticipatrices à partir desquels il est possible de concevoir des méthodes d'actions et de préparer l'avenir.

CONSOMMATION FONCIÈRE

Quelle surface représente la France Métropolitaine ?

54 394 000 ha selon les données cadastrales de l'INSEE.

Soit 0,36% des terres émergées de la planète

Le département du Haut-Rhin représente 352 500 ha (INSEE).

Soit 0,65% de la métropole et 0,002% des terres émergées

Démêler le vrai du Faux

La consommation foncière se mesure avec précision

FAUX

Il existe trois principales sources de données, les méthodologies sont différentes, mais elles ont un point commun : l'imprécision !

> Corine Land Cover - interprétation d'images satellitaires

16 000 ha artificialisés par an en moyenne en France pour 2006-2012

> Fichiers fonciers - données cadastrales

23 000 ha artificialisés par an en moyenne en France pour 2006-2016

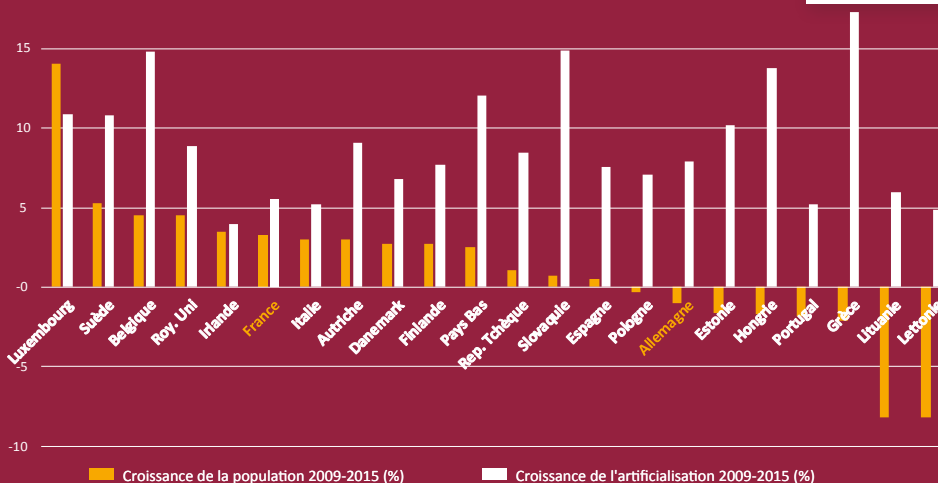
> Teruti-Lucas - échantillonnage de points et extrapolation

61 200 artificialisés par an en moyenne en France pour 2006-2014

Ainsi, d'une source à l'autre, l'évaluation de la consommation varie d'un facteur 3,8. Il faut donc manier ces données avec prudence et toujours vérifier les sources, pour savoir si l'on se place dans une hypothèse haute ou basse, et si l'on utilise une mesure absolue ou une extrapolation.

Source : France Stratégie, rapport juil. 2019

Évolution comparée de la démographie et de l'artificialisation



ARTIFICIALISATION DES SOLS

Comparée à ses voisins européens, la France fait figure de bon élève. Non seulement elle présente une croissance de l'artificialisation plutôt faible, mais de surcroît cette artificialisation correspond à une croissance de la population.

Au contraire, l'Allemagne présente une croissance de l'artificialisation supérieure à celle de la France, alors qu'elle perd des habitants.

Sur l'analyse comparée, seule l'Irlande présente un bilan plus équilibré que la France.

Source : Eurostat 2018, traitement Aucame 2019

FAUX

On consomme l'équivalent d'un département tous les dix ans

En raison de l'imprécision des données disponibles, cette affirmation n'est potentiellement vraie que si l'on utilise les données Teruti-Lucas, qui contrairement aux autres sources n'étudient pas l'ensemble du territoire, mais extrapolent des échantillons.

La France métropolitaine compte 96 départements.

Un département théorique moyen représente 566 604 ha

Selon les données, le nombre d'années nécessaire pour artificialiser l'équivalent d'un département théorique moyen varie beaucoup :

Corine Land Cover : 35 ans - Fichiers fonciers : 25 ans - Teruti-Lucas : 9 ans

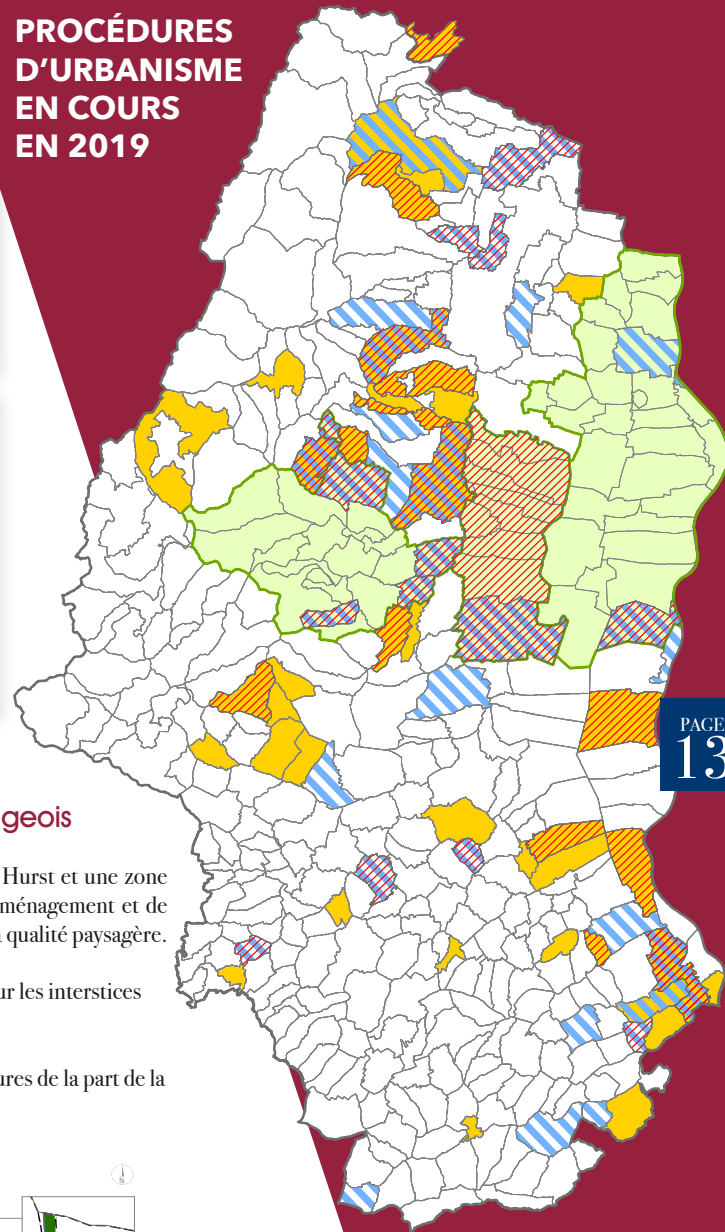
VRAI

On consomme l'équivalent de 4 à 5 terrains de football par heure

... Mais trompeur ?

Cette image semble globalement vraie, et se base sur les fichiers fonciers, soit l'hypothèse moyenne de consommation foncière. Cependant, si cette comparaison semble vraie, elle ne permet pas d'appréhender la réalité de la consommation foncière. Ainsi, en considérant qu'un terrain de football homologué par la FIFA représente en moyenne 0,7266 ha, on peut affirmer :

« Au rythme de consommation foncière actuelle, il faudrait entre 1 708 et 2 135 années pour urbaniser l'équivalent de la superficie totale de la France métropolitaine ». C'est moins impressionnant, non ? Attention, comparaison n'est pas raison !



ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT (OAP)

LA VANCELLE/Protection de la nature et du paysage villageois

Une expérience authentique assortie de recommandations...

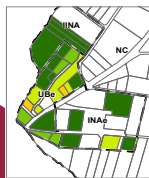
La Vancelle est une commune comprenant trois entités : un village perché, un écart à Hurst et une zone urbaine accolée à Lièpvre. L'Adauhr a été sollicitée pour définir une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP), avec l'objectif de conserver l'âme du village et d'en privilégier la qualité paysagère.

Résultat :

- > Suppression de toutes les extensions urbaines (1ha de droit) pour un travail plus axé sur les interstices (démarche peu classique)
- > Coupe transversale pour valoriser les vues et la topographie
- > OAP atypique, assortie de recommandations, n'ayant pas soulevé d'observations majeures de la part de la population, alors que certaines parcelles sont devenues inconstructibles.

La qualité villageoise et paysagère a prédominé et l'authenticité a été conservée.

EMPRISE DU BÂTI
Commune de la Vancelle



- Unités foncières
- Zonage POS
- Taux d'occupation du bâti**
- 66,1% - 100%
- 50,1% - 66%
- 33,1% - 50%
- 20,1% - 33%
- 10,1% - 20%
- 0,1% - 10%

- PLU élaboration
- PLU/Carte Communale en élaboration ou révision
- Procédure modificative d'un PLU
- Document d'urbanisme approuvé en 2019

LES NOUVELLES RÈGLES DU JE



U DE L'URBANISME

Découverte d'une espèce protégée

Recherchez un **EXPERT** en **12** environnement
Retournez à la case 6

Prendre rendez-vous avec le Maire

Passez un tour **11**

10 Première réunion de définition des enjeux avec la **commission urba** et **I'ADAUHR**

CONSEIL MUNICIPAL

Le PLU est arrêté

31



30 Vous perdez 2h sur les règles de clôture

Retournez à la case 26

Lancement de la concertation avec la **POPULATION**



9

29 Vous vous rendez compte qu'il vaut mieux **rester au RNU**

Retournez à la case DÉPART

Signature du marché

Adhérez à l'ADAUHR et passez en direct Rejouez **8**

28 DEUXIÈME RÉUNION PUBLIQUE

L'opposition s'empare du projet
Retournez case 25

Choix du BUREAU D'ÉTUDES

Vous prenez l'ADAUHR évidemment **7**

Deuxième réunion avec **les Personnes Publiques Associées** **27**

Le projet est presque validé, rejouez

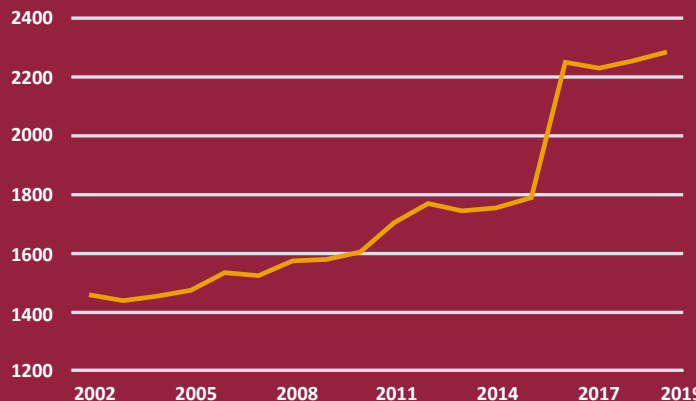
Réception des **RÉPONSES** des offres des bureaux d'études **6**

Définition incomplète des **objectifs de prescription** **4**

Retournez case 2

5 Pas de réponse à l'appel d'offre des **bureaux d'études?** Retentez votre chance, rejouez

Nombre d'articles du code de l'urbanisme



Source : legifrance.gouv.fr

RÉACTIVITÉ ET ADAPTATION

Le droit français est complexe et bavard. Les différents codes ne cessent de prendre de l'épaisseur. C'est particulièrement vrai pour le code de l'urbanisme qui est passé de 1400 articles à plus de 2 200 depuis la loi SRU de l'an 2000.

Les textes et les attentes des Personnes Publiques Associées - PPA évoluent bien plus vite que les territoires et leurs documents de planification.

Dans ce contexte d'inflation législative, l'Adauhr et ses équipes valorisent leurs expériences et mobilisent leurs agents pour apporter des réponses réactives et adaptées aux besoins des collectivités.



OAP « TRAME VERTE ET BLEUE ET PAYSAGE NATUREL » DANS UN PLUI

PLUi de la Communauté de Communes du Centre Haut-Rhin approuvé le 23 décembre 2019

Rappel du contexte réglementaire :

Instaurées dans le droit français par les lois Grenelle, la « trame verte » et la « trame bleue » ont pour objectif d'enrayer la perte de biodiversité en participant à la préservation, à la gestion et à la remise en bon état des milieux nécessaires aux continuités écologiques, tout en prenant en compte les activités humaines et notamment agricoles, en milieu rural (article L371-1 du Code de l'environnement). Les documents d'urbanisme (SCoT, PLU, PLUi) constituent des outils importants pour la mise en œuvre de la Trame Verte et Bleue d'un territoire.

Dans le PLUi du Centre Haut-Rhin, cette thématique fait l'objet d'une OAP « Trame verte et bleue et paysage naturel »

Cette Orientation d'Aménagement et de Programmation permet :

- > De compléter et d'enrichir les documents réglementaires qui constituent, après le PADD, le premier niveau de prise en compte (inscription en zone naturelle ou en zone agricole des espaces présentant des sensibilités environnementales)
- > D'établir une approche globale, fonctionnelle et dynamique des écosystèmes en mettant l'accent sur la notion de réseaux
- > De guider le projet sans le figer : selon les thématiques et objectifs, le niveau de précision peut varier laissant place au niveau opérationnel à la prise en compte des contraintes et spécificités (adaptabilité)
- > De constituer un support, un cadre vis-à-vis des politiques sectorielles susceptibles d'être mises en place (mise en œuvre du PLUi)
- > D'induire un rapport de compatibilité envers les autorisations d'urbanisme

Elle s'articule autour de deux orientations phares :

- > Orientation A :
Préserver et renforcer les boisements linéaires le long des cours d'eau et assurer le principe de connexion entre les différents milieux naturels (corridors écologiques)
- > Orientation B :
Valoriser les éléments d'appui de la trame verte et bleue (vergers remarquables, réserve naturelle)



▶ APPUI AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL 68



L'Adauhr-ATD68 constitue une structure d'appui du Département pour l'assister dans la réflexion d'animation, de coordination et d'information de sa politique de développement cohérent et durable en matière d'urbanisme, d'aménagement et des patrimoines. Nous lui apportons les compétences d'expertise et de conseil, par le biais d'études, de diagnostics et de rapports.

Le Conseil Départemental confie chaque année une cinquantaine de sollicitations à l'Agence, qui relèvent pour l'essentiel de réflexions d'ordre stratégique dans le cadre de grands projets de territoire.

GÉOSERVICES « DONNÉES CADASTRALES »

Le Conseil Départemental du Haut-Rhin, en accord avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP68), a confié à l'Adauhr une mission de :

Guichet « unique » de diffusion des données cadastrales du Haut-Rhin.

Cette mission se décline en plusieurs services autour des données cadastrales

- > La diffusion auprès des ayants droit (communes, EPCI, syndicats mixtes, établissements publics...)
- > L'intégration des données dans la base départementale pour alimenter l'application « cadastre » sous InfoGeo68
- > Le « traitement à façon » des données cadastrales (export sous différents formats, requêtes particulières...)
- > La réalisation de cartographies multithématiques dérivées des données associées
- > Un accompagnement des collectivités pour l'accès, l'usage et le respect des engagements liés

Les données cadastrales se composent :

- > Des données graphiques sous forme de plusieurs couches géographiques (parcelles, sections, bâtiments, etc.)
- > Des données littérales, autrement dit « la matrice cadastrale » (propriétés bâties et non-bâties, propriétaires, etc.)

La diffusion nécessite un traitement des données préalable, afin de les découper par entités (communes, EPCI, syndicat ou tout autre regroupement pouvant être défini...).

Elle impose également d'assurer un suivi administratif afin de garantir l'accès aux seuls ayants droit par leurs engagements, conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD).

Pour en savoir plus, se rendre sur la page :



<https://infogeo68.fr/InfoGeo68/CMS/cadastre>

ADAUHR
ATD68

Liste des adhérents ici :



[www.adauhr.fr/doc/ra2019/
adherents2019.pdf](http://www.adauhr.fr/doc/ra2019/adherents2019.pdf)

AU SERVICE
DE L'ADHÉRENT

ADHÉRENTS 2019

Les Assemblées Générales (ordinaire et extraordinaire) de l'Adauhr-ATD 68 se sont tenues le 18 Juin 2019.

L'Agence se compose de 267 collectivités

Tarifs annuels d'adhésion 2019

COMMUNES URBAINES

- < à 10 000 habitants : 1 000 €
- > à 10 000 habitants : 2 000 €

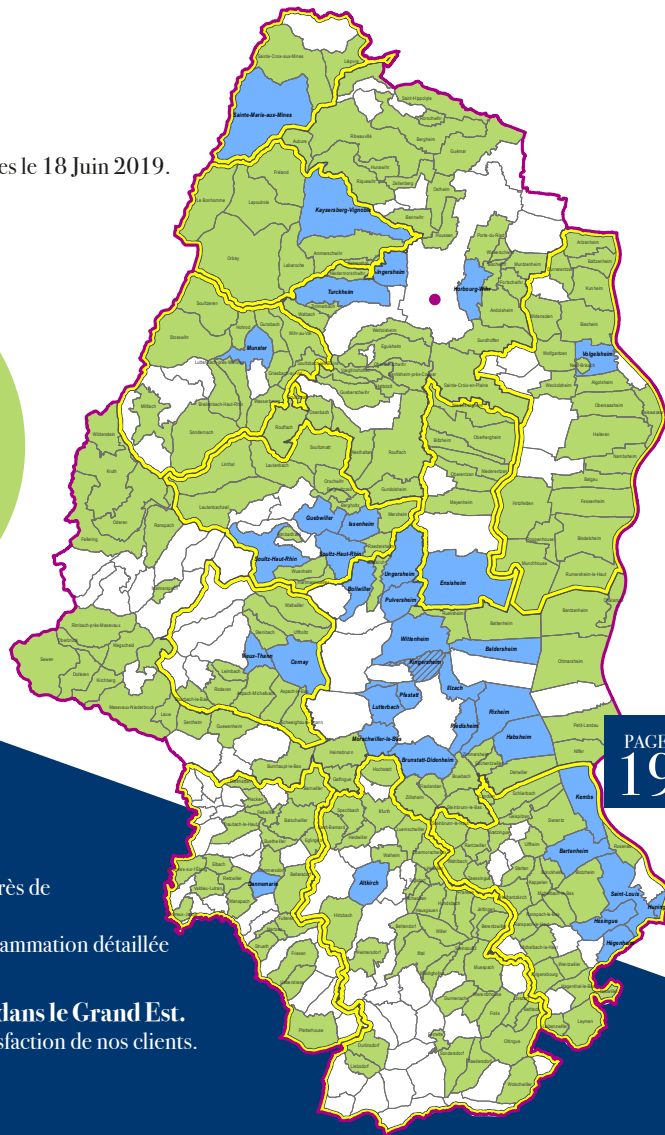
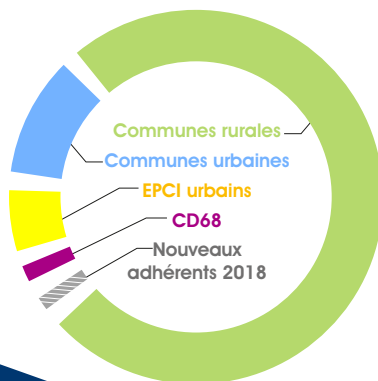
EPCI URBAINS

- < à 30 000 habitants : 2 000 €
- > à 30 000 habitants : 4 000 €

COMMUNES RURALES

- < à 1 500 habitants : 250 €
- > à 1 500 habitants : 500 €

EPCI RURAUX 1 000 €



PAGE
19

QUALIFICATIONS

En 2019, l'Agence a obtenu le renouvellement de ses qualifications auprès de l'Organisme de Qualification de l'Ingénierie OPQIBI :

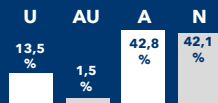
- 0103 AMO technique
- 0201 Programmation générale
- 0202 Programmation détaillée
- 2201 Évaluation des coûts en amont de la programmation

L'Adauhr est le seul organisme à détenir ces 4 qualifications dans le Grand Est.
Elles attestent de notre capacité à réaliser des prestations à l'entière satisfaction de nos clients.



CHIFFRES CLÉS

92M€



84



13 PLU

de travaux d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'organisation et le suivi de + de 70 procédures.

- **Zone urbaine (U) :** 3986 ha
- **Zone d'extension ou de réserve foncière (AU)** 438 ha
- **Zone agricole (A)** 12 616 ha
- **Zone naturelle (N)** 12 415 ha

Procédures d'urbanisme en cours en 2019, ce qui représente **115 communes** et **238 076 hab.**

Utilisateurs connectés sur le site Internet de l'ADAUHR-ATD68 en 2019. **8 283** pages vues.

procédures ou révisions POS en PLU, (dont **1 PLU de 9 communes approuvées en 2019**, soit environ 29455 ha couverts par des prescriptions réglementaires d'urbanisme. La part urbaine représente **13,5 % de la superficie totale cumulée de ces 13 territoires** (21 communes) et la part d'extension envisagée, y compris à long terme représente près de 1,5 %.



L'ATD68
EN 2019



LE CONSEIL D'ADMINISTRATION en 2019

Président de
l'Adauhr-ATD68
Michel HABIG



Collège des
Communes Rurales
Vice-Président
Guy JACQUEY

Bernard GERBER
Catherine TROENDLE
Vincent STRICH
Pascal TURRI



Collège du Conseil
Départemental
Vice-Président
Pierre BIHL

Max DELMOND - Alain GRAPPE
Bernadette GROFF - Michel HABIG
Lara MILLION - Monique MARTIN
Berty MULLER - Lucien MULLER
Marc MUNCK - Pascale SCHMIDIGER
Eric STRAUMANN
Marie-France VALLAT



Collège des
Communes Urbaines
Vice-Président
Marc JUNG
Claude ABEL



Collège des
EPCI Urbains
Vice-Président
Gérard HUG
Alain GIRNY



TEMPS FORTS

Assemblées Générales de l'Adauhr-ATD68 mardi 18 juin 2019 à Ensisheim

Les assemblées générales ordinaire et extraordinaire de l'Adauhr se sont tenues le 18 Juin 2019 à Ensisheim, sous la présidence de Michel HABIG, Président de l'Adauhr, Conseiller Départemental et Maire d'Ensisheim.

Devant un auditoire de plus de cent adhérents, le président, entouré du Conseil d'Administration, a présenté le rapport d'activités 2018 de l'Agence ainsi que la politique générale de l'ATD et le budget pour les 3 années à venir.

Parmi les points à l'ordre du jour, figuraient également :

- > L'installation d'un nouvel adhérent dans le collège « communes urbaines » : l'Agence totalise ainsi, à ce jour, 267 membres,
- > La désignation de membres du Conseil d'Administration élus dans le collège « communes urbaines »,
- > L'assemblée générale ordinaire a été suivie d'une assemblée générale extraordinaire, visant à offrir aux syndicats intercommunaux et aux syndicats mixtes fermés la possibilité d'adhérer à l'Agence, et permettant la désignation de suppléants.

Une intervention sur le thème « une approche pragmatique et raisonnée des diagnostics thermiques », animée par Jean-Baptiste COMPIN, cogérant du bureau d'études IMAEE, spécialisé dans les problématiques énergétiques et environnementales des projets, autour du retour d'expérience du diagnostic thermique mené à l'Adauhr sous un angle adapté aux besoins.



JUIN 2019

▶ RESSOURCES HUMAINES

EFFECTIFS

Au 31 décembre 2019, les effectifs de l'Adauhr-ATD68 s'établissent à

40

agents représentant
37,26 postes en
équivalent temps plein,

32

agents relevant de
la filière technique

8

agents relevant
de la filière
administrative

1

agent mis à
disposition par
le Centre de
Gestion 68 de la
FPT.

4

stagiaires en cursus
universitaire
(3 « Master » et 1 « Licence »)



PÔLE URBANISME



PÔLE CONSTRUCTION/CAPC



DIRECTION

Pierre Wunsch
Directeur adjoint - Urbaniste
Responsable pôle Urbanisme

Raymond Prat
Urbaniste

Alain Jaillet
Urbaniste

Philippe Neubrand
Urbaniste

Christelle Stabile
Urbaniste

Frédérique Rault
Urbaniste

Christine Weissbart
Urbaniste

Carlo Rolli
Urbaniste

Nadine Nègre
Urbaniste

Audrey Chamard
Urbaniste

Jérôme Hohl
Urbaniste

Florence Bisi
Directrice adjointe - Architecte DPLG
Responsable pôle Construction,
Aménagements Publics et Communication

Thierry Fischer
Expert Patrimoine ancien

Jean-Marie Dubois
Architecte ENSAIS

Véronique Boehly
Architecte DPLG

Silvio Varutti
Assistant d'études
Maîtreur - Economiste

Thierry Schreck
Infographiste

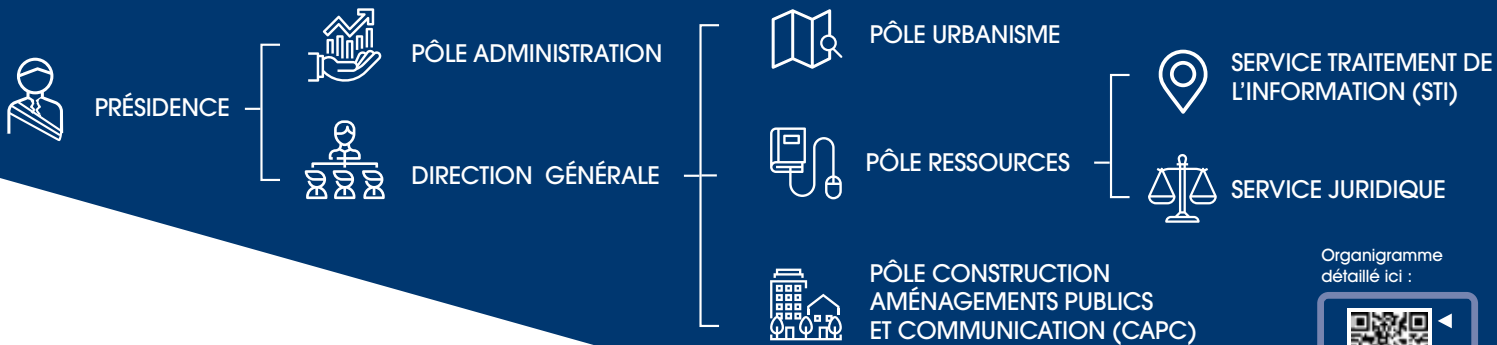
Luc Jaeger
Architecte ENSAIS

Tania Levé
Architecte DPLG
Référente Aménagement

Jean Rapp
Directeur général



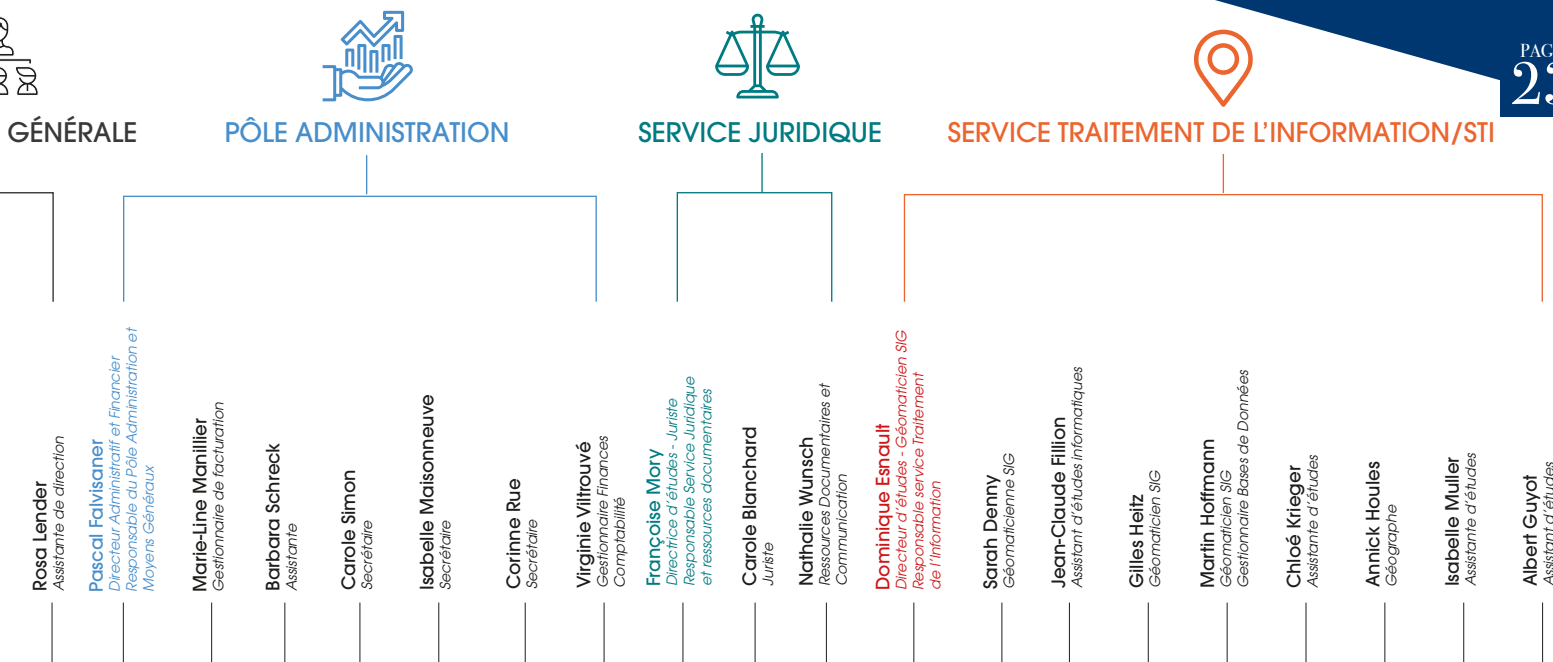
ORGANIGRAMME 2019



Organigramme détaillé ici :



www.adauhr.fr/doc/ra2019/organigramme2019.pdf



GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE

SECTIONS DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

| Chap./ art. | Libellé | Réalisation 2019 | Réalisation 2018 | % 2019/2018 | Réalisation 2017 | % 2018/2017 |
|-------------|----------------------------------------------------------------------------|---------------------|---------------------|---------------|---------------------|--------------|
| 011 | Charges à caractère général + Chapitre 65 | 326 794,28 | 549 626,73 | -40,54% | 397 953,26 | 38,11% |
| | Dont Impôts, Taxes & Versements assimilés (Cf. Ch. 63) | 26 828,00 | 249 212,00 | -89,23% | 97 184,00 | 156,43% |
| 012 | Charges de personnel (hors rebmts CPAM -Cf. Chap. 13 ci-dessous) | 2 489 389,72 | 2 461 508,07 | 1,13% | 2 510 160,62 | -1,94% |
| 66 | Charges financières | 0,00 | 0,00 | - | 0,00 | - |
| 67 | Charges exceptionnelles | 6 011,50 | 0,00 | - | 0,00 | - |
| 68 | Dotations aux Provisions | 72 447,99 | 81 015,93 | -10,58% | 73 872,27 | 9,67% |
| | TOTAL DES OPERATIONS REELLES | 2 894 643,49 | 3 092 150,73 | -6,39% | 2 981 986,15 | 3,69% |
| | Ratio Dépenses Personnel/ Dép. fonct. Totales | 86,00% | 79,61% | | 84,18% | |
| | Ratio Dépenses Personnel + Charges Financières/ Dép. fonct. Totales | 86,00% | 79,61% | | 84,18% | |

RECETTES

| Chap./ art. | Libellé | Réalisation 2019 | Réalisation 2018 | % 2019/2018 | Réalisation 2017 | % 2018/2017 |
|-------------|-------------------------------------------|---------------------|---------------------|--------------|---------------------|---------------|
| 013 | Atténuation de Charges (Rebmts CPAM, ...) | 880,69 | 3 179,77 | -72,30% | 13 853,72 | -77,05% |
| 70 | Produits des services | 1 263 211,81 | 1 233 143,54 | 2,44% | 1 349 156,95 | -8,60% |
| 74 | Dotations, subventions | 1 589 500,00 | 1 588 250,00 | 0,08% | 1 581 250,00 | 0,44% |
| 75 | Autres Produits de gestion courante | 55 848,53 | 53 097,50 | 5,18% | 21 698,98 | 144,70% |
| 76 | Produits Financiers | 0,00 | 0,00 | - | 0,00 | - |
| 77 | Produits exceptionnels | 99 848,89 | 0,00 | - | 7 385,28 | -100,00% |
| | TOTAL DES OPERATIONS REELLES | 3 009 289,92 | 2 877 670,81 | 4,57% | 2 973 344,93 | -3,22% |
| | Résultat section Fonct. | 114 646,43 | -214 479,92 | | -8 641,22 | |

SECTIONS D'INVESTISSEMENT

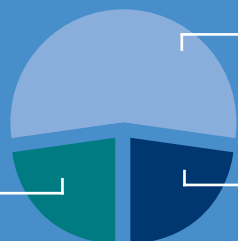
DÉPENSES

| Chap./ art. | Libellé | Réalisation 2019 | Réalisation 2018 | % 2019/2018 | Réalisation 2017 | % 2018/2017 |
|-------------------------------------|-------------------------------|---------------------|---------------------|----------------|---------------------|----------------|
| 13 | Subv. d'équipement | 0,00 | 0,00 | - | 0,00 | - |
| 16 | Emprunts et dettes assimilées | 0,00 | 0,00 | - | 0,00 | - |
| 20 | Immobilisations incorporelles | 0,00 | 3 385,50 | - | 13 753,25 | -75,38% |
| 21 | Immobilisations corporelles | 1 225,60 | 19 382,79 | -93,68% | 29 646,39 | -34,62% |
| TOTAL DES OPERATIONS REELLES | | 1 225,60 | 22 768,29 | -94,62% | 43 399,64 | -47,54% |

RECETTES

| Chap./ art. | Libellé | Réalisation 2019 | Réalisation 2018 | % 2019/2018 | Réalisation 2017 | % 2018/2017 |
|-------------------------------------|------------------------------------------------------------|---------------------|---------------------|----------------|---------------------|-----------------|
| 1068 | Excédents de Fonctionnement Capitalisés | 0,00 | 0,00 | - | 0,00 | - |
| 19 | Différence sur réalisations d'immobilisations | 0,00 | 0,00 | - | 0,00 | - |
| 26 | Participations et créances rattachées à des participations | 0,00 | 0,00 | - | 0,00 | - |
| 28 | Amortissements des Immobilisations | 72 447,99 | 81 015,93 | -10,58% | 73 872,27 | 9,67% |
| TOTAL DES OPERATIONS REELLES | | 72 447,99 | 81 015,93 | -10,58% | 73 872,27 | 9,67% |
| Résultat section Invest. | | 71 222,39 | 58 247,64 | | 30 472,63 | |
| RESULTAT CUMULE | | 185 868,82 | -156 232,28 | 218,97% | 21 831,41 | -815,63% |

ACTIVITÉ COMPTABLE



745 titres de recettes :
+9,88 % (678 en 2018.)

1586 écritures comptables en 2019
-10,70 % (1776 en 2018).

841 mandats de dépenses :
-23,41 % (1098 en 2018.)

COMMANDE PUBLIQUE



30 marchés passés selon des procédures non formalisées (MAPA, sans formalités, accord cadre) : travaux, maintenance et entretien des locaux, véhicules de service, équipements mobiliers et matériel, assurance, copieurs, licences informatiques, formation.

J'ADAUHR !

TEMPS FORTS

30 SEPTEMBRE 2019



Participation à la manifestation
« ça Turbine dans le Haut-Rhin » :
CD 68 - Direction de l'Environnement
et du Cadre de Vie (DEVI)

Le programme de la 2^{ème} édition de cet ensemble d'événements incluait un colloque à l'Écomusée d'Ungersheim sous l'intitulé « B'HAUT-RHIN, patrimoine et paysage en r'évolution ? ». L'Adauhr est intervenu au sein d'une table ronde ayant pour thème « Fin du colombage, fin du monde ? » et a présenté les outils réglementaires et documentaires que les collectivités peuvent mettre en œuvre dans leurs documents d'urbanisme, notamment par le biais des articles L151-19 et R151-41 du code de l'urbanisme.

TEMPS FORTS

15 NOVEMBRE 2019

Journée d'études

« HABITER ET VIEILLIR, une approche au prisme de l'architecture »

Interventions et débats d'architectes, de chercheurs, d'élus, d'acteurs du territoire et de représentants d'usagers autour du rôle de l'architecture dans l'adaptation de la société au vieillissement, organisée par l'École Nationale Supérieure d'Architecture de Strasbourg et le Conseil Départemental du Haut-Rhin en partenariat avec l'École Nationale Supérieure d'Architecture de Nancy et de l'Adauhr-ATD68 :

Temps 1 : un environnement favorable aux seniors

> La nécessité d'une approche transversale

Temps 2 : quelle offre face aux attentes des seniors

> Une offre intermédiaire qui gagne à être mieux connue

Temps 3 : adapter son chez soi

> Anticiper et accepter d'adapter son logement



PAGE

26

BIENVENUE À BAUR

INVESTISSEMENTS ET ACTIONS SOCIALES EN FAVEUR DU PERSONNEL



Panier Bio



Plantation d'arbres



Suppression du
plastique

20 804€

Participation patronale
(3,50 €/titres) aux titres restaurant
représentant 6 000 tickets délivrés
aux agents et stagiaires.

51 550€

Part patronale des cotisations de
prévoyance et de complémentaire
de frais de santé.



Mesure en faveur
des économies
d'énergie et
recyclage interne



Garage à vélo
sécurisé



Amicale du
personnel

3 150€

Prise en charge
de 50 % des abonnements
de transport en commun
de 7 agents et stagiaires
(dispositif mis en place en 2009).

9 820€

Subvention versée à l'Amicale
du Personnel pour les actions
en faveur des agents de
l'Adauhr et de leurs familles.

ET POURQUOI PAS

Réinventer ?

Ou s'inspirer ?

Entre densité et maintien d'îlots de nature dans nos villes, quel modèle envisager pour demain ?

Il y a encore peu de temps, quelques jours à peine, toutes les stratégies urbaines et architecturales s'orientaient vers la création de quartiers denses, de tours d'habitation écologiques avec comme crédo la résorption des « dents creuses » dans les espaces urbains. La littérature fleurissait de nouvelles expressions, parfois romantiques, souvent évocatrices. La densité était devenue vertueuse, qualitative et en tout état de cause toujours indispensable. Quelques voix se faisaient déjà entendre de-ci de-là prenant pour prétexte les étés de plus en plus chauds, devenus insupportables en ville, pour réinterroger ce nouveau dogme. Le confinement vécu ces derniers mois nous a tous frappés de stupeur, mais les urbains avec encore davantage d'acuité. Ces images de logements sans espaces extérieurs, d'aménagements urbains minéraux et de cités résidentielles densifiées à l'extrême sont venues nous rappeler qu'il faut faire preuve de mesure en toute chose.

Comment concilier préservation de l'environnement et de l'homme ?

Le confinement, tout autant que le dérèglement climatique, nous obligent à repenser nos façons de concevoir nos bâtiments et nos villes. Il faut désormais imaginer des lieux où les gens ont envie de vivre, tout en conciliant le maintien de nos espaces naturels et agricoles y compris en ville. La réglementation thermique nous pousse à réduire les ouvrants et à éviter les ponts thermiques. La préservation des ressources foncières nous conduit à privilégier la verticalité en réduisant les espaces privatifs ou communs extérieurs. ***La ville de demain doit trouver une nouvelle voie et ne pas se laisser dicter ses formes et sa fonctionnalité par un empilement réglementaire issu de lois peinant à dialoguer entre elles.***

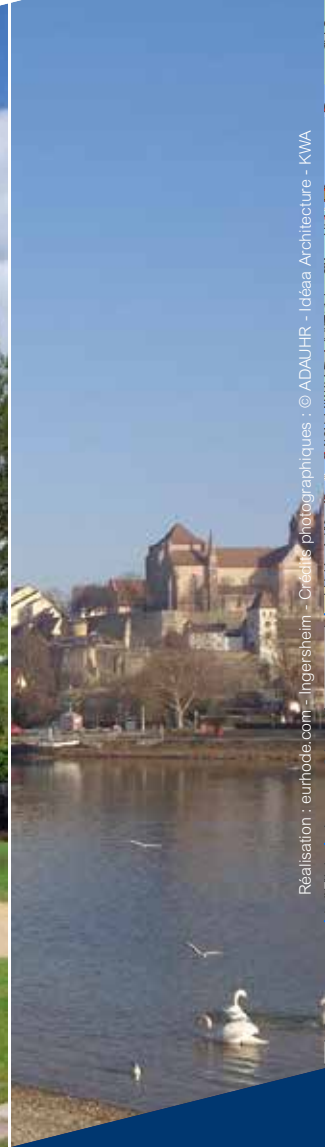
Réinventer l'urbanisme de demain ou s'inspirer du passé ?

Plutôt que chercher de nouveaux concepts et surfer sur l'air du temps ne faudrait-il pas s'inspirer de formes urbaines et architecturales ayant fait leurs preuves ? Ne pourrions-nous pas trouver des réponses locales dans nos villes et nos villages plutôt que de suivre l'ère du temps ?

Jean RAPP
Directeur Général

ALSACE

Conseil départemental
HAUT-RHIN



Réalisation : eurhodie.com - Ingersheim - Créative photographiques : © ADAUHR - Idéaa Architecture - KWA

16 a avenue de la liberté
BP60467 - 68020 COLMAR Cedex - France
Tél. +33 (0)3 89 30 13 30
adauhr@adauhr.fr

